



Sécurité routière au travail **Salariés et dirigeants sous-estiment** **le risque routier professionnel**

A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, MMA dévoile les résultats de son étude menée avec l'Ifop sur le risque routier professionnel.¹ Cette année encore, l'importance du risque routier demeure largement sous-estimée : seuls 17 % des dirigeants de TPE/PME/ETI et 33 % des salariés savent qu'il s'agit de la première cause de mortalité au travail. Le risque est pourtant bien réel puisque 42 % des actifs sont amenés à conduire dans le cadre de leur travail et 82 % adoptent parfois des comportements à risque.

Le risque routier toujours sous-estimé

En 2020, 356 personnes sont mortes d'un accident de la route lié au travail, qu'il s'agisse d'accident de mission ou de trajet. Une baisse de 12 % par rapport à 2019 qui s'explique par les effets de la crise liée à la Covid. Malgré cette baisse, les accidents de la route restent la première cause de mortalité au travail représentant, en 2020, 31 % des accidents mortels.²

Les résultats de l'étude sur le risque routier menée depuis 8 ans par MMA montrent que l'importance de ce risque en entreprise demeure sous-estimée. Seuls 17 % des dirigeants et 33 % des actifs effectuant des trajets professionnels l'identifient comme la première cause d'accident. Une constante depuis 2015, qui montre une réelle méconnaissance de ce risque.

Point positif cependant, déjà 44 % des dirigeants indiquent avoir mentionné le risque routier dans le document unique de l'entreprise - une mention obligatoire.

Trajets professionnels des Français : des comportements à risque

Les résultats de l'étude mettent en avant l'ampleur du risque routier : alors que les salariés sont nombreux à conduire pour leurs déplacements professionnels (42 %), ils sont aussi enclins à adopter des attitudes pouvant être dangereuses.

Ainsi, 82 % des conducteurs reconnaissent parfois avoir des comportements à risque au volant. 71 % disent, par exemple, ne pas systématiquement respecter les limitations de vitesse. De même, 56 % des conducteurs reconnaissent qu'il leur arrive d'utiliser le téléphone au volant et 32 % de somnoler.

Après la décrue observée en 2021 (à un moment où les restrictions de déplacement étaient importantes), les accidents semblent repartir à la hausse en 2022 : 49 % des conducteurs déclarent ainsi avoir frôlé l'accident contre 43 % en 2021, et 19 % disent en avoir déjà eu. Par ailleurs, 42 % des actifs indiquent avoir reçu une amende (+ 4 points), et 36 % affirment avoir perdu des points sur leur permis (+ 7 points), traduisant un relâchement des comportements.

Déplacements professionnels : crise sanitaire, télétravail, nouvelles mobilités... quelles tendances dans les entreprises ?

L'étude montre que la crise sanitaire a entraîné une légère réduction des déplacements professionnels au volant puisque 22 % des actifs indiquent moins utiliser leur véhicule qu'avant le début de la crise. 36 % estiment d'ailleurs que le développement du télétravail est une solution pour lutter contre le risque routier. Pour leur part, 23 % des dirigeants ont donné des consignes aux salariés pour les inciter à diminuer leurs trajets professionnels en voiture ou deux-roues motorisés.

Par ailleurs, 13 % des dirigeants ont mis en place des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces comme le vélo ou la trottinette électrique. Des alternatives à l'automobile plébiscitées par les actifs qui sont 35 % à les considérer comme un moyen de lutte contre le risque routier.

Les actions de prévention trop rares malgré des enjeux importants

Découlant de la méconnaissance du risque routier, la mise en place d'actions de prévention est toujours rare. Seuls 18 % des dirigeants ont mis en place des actions de prévention du risque routier dans leur entreprise et 6 % en ont planifié pour 2022. De leur côté, 23 % des actifs disent que leur entreprise a mis en place des actions régulières (- 6 points vs 2015).

Pour autant, de nombreux enjeux de sécurité routière sont perçus comme prioritaires. Du côté des dirigeants, le premier sujet est celui de l'alcool au volant (66 %), suivi de la consommation de stupéfiants (46 %) et des distracteurs (46 %). Pour les salariés, la lutte contre l'alcool au volant est aussi identifiée comme un enjeu prioritaire pour le prochain gouvernement (34 %), tout comme la lutte contre les distracteurs (32 %).

Un clivage important entre petites et grandes entreprises

L'étude, menée auprès des dirigeants de TPE/PME mais aussi d'ETI jusqu'à 1 000 salariés, pointe une variation significative de la prévention du risque routier selon la taille de l'entreprise. Les actions de prévention sont ainsi très minoritaires dans les TPE de moins de 10 salariés (15 %) mais majoritaires dans les entreprises comptant plus de 250 collaborateurs (63 %). De même, pour 2022, seuls 5 % à 11 % des entreprises de moins de 250 salariés ont planifié une action de prévention au risque routier, contre 44 % des sociétés comptant plus de 250 collaborateurs. Enfin, la mention au document unique est très répandue dans les sociétés de plus de 250 collaborateurs (83 %) mais plus faible dans les entreprises de moins de 250 salariés (42 % à 54 %).

Une campagne de sensibilisation des dirigeants

« L'étude montre que l'importance du risque routier demeure sous-estimée aussi bien par les dirigeants d'entreprise que par les salariés. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts de sensibilisation en direction des entreprises. 41 % des dirigeants de TPE, PME et ETI ont d'ailleurs le sentiment d'être insuffisamment informés sur les enjeux et règles relatives au risque routier en entreprise. Pour prévenir du risque routier en entreprise, des solutions simples existent comme la mise à disposition d'outils de sensibilisation. C'est pourquoi nous menons une campagne de prévention auprès des dirigeants afin de les alerter sur ce risque et de les inciter à sensibiliser leurs salariés. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Pour accompagner les dirigeants, MMA lance, à l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail 2022, une campagne de prévention et met gratuitement à leur disposition des outils de sensibilisation.

Plus d'informations :

<http://www.zerotracas.mma/journees-securite-routiere.htm>.



1. Étude réalisée par l'Ifop pour l'assureur MMA en 2 temps. Au téléphone du 31 mars au 11 avril 2022 auprès d'un échantillon de 251 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 1 000 salariés. En ligne, du 1er au 13 avril 2022 auprès d'un échantillon de 501 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois.

2. Source : chiffres de l'ONISR 2021

Contacts presse : agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin - Tél. : 06 30 10 92 22 - Mail : cmathurin@entrenoussoitdit.fr

Florine Liétin - Tél. : 06 45 61 00 32- Mail : flietin@entrenoussoitdit.fr

En savoir plus sur MMA Zérotracas : En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android et réseaux sociaux.